



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB 03.12.2020, **Publication répétée:** 02.12.2020, 04.12.2020

Numéro de publication: SR01-0000004124

Entité de publication

Emmanuelle Eardley-Mossaz - Guillaume Chappuis, Rue de Rive 4, 1204 Genève

Sur mandat de:

Infrascreen SA

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Financière Le Peloux SA avec Infrascreen SA

2. Publication

Organisation transférante:

Financière Le Peloux SA
CHE-490.082.422
Route de Chanivaz 15
1164 Buchillon

Organisation reprenante:

Infrascreen SA
CHE-304.860.262
c/o: Microcity SA
rue de la Pierre-à-Mazel 39
2000 Neuchâtel

Publication de la fusion dans la FOSC: 01.12.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

01.03.2021 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Infrascreen SA
rue de la Pierre-à-Mazel 39
c/o Microcity SA
2000 Neuchâtel